

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absents : FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François, COURTOIS Jean-Christophe, LANDREAT Pascal

Sorti : BALLAND Alain

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : CHEVALIER Bertrand, PEUCHERET Alain, GIRARDIN Olivier, ROUVRE Annie, ZAJAC Anna, GRANDPIERRE Elisabeth, ROBLET Bernard, JOLLIOT Marie-France, HELIOT-COURONNE Isabelle, SERRA Frédéric, RIGAUD Jacques, RICHARD Olivier

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : GONCALVES José, LEMELLE Flavienne, THOMAS Christine

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°40	Renouvellement du dispositif pour la médiatrice de l'énergie en milieu rural
RAPPORTEUR	Guy DELAITRE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
89	89	89			12

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

**RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF POUR
LA MEDIATRICE DE L'ENERGIE EN MILIEU RURAL**

Annexe : convention de partenariat

Exposé :

La lutte contre la précarité énergétique fait partie des enjeux de Troyes Champagne Métropole et plusieurs dispositifs y font notamment référence : Le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Energie Territorial (aujourd'hui en cours de révision). Aussi, Troyes Champagne Métropole finance, depuis 2 ans maintenant, une médiatrice énergie employée par Régies Services en partenariat avec Enedis, les fournisseurs historiques d'énergie et les bailleurs sociaux.

Cette médiatrice exerce son activité en milieu rural. Cette action permet de résoudre des problèmes chez les personnes en situation de coupure pour impayés et répond efficacement aux situations précaires. Elle cherche comment apurer les dettes des clients en difficultés de paiement et apporte des conseils en matière de maîtrise de l'énergie. Elle travaille en lien avec les CCAS des collectivités qui peuvent la solliciter quand leurs administrés viennent chercher de l'aide. Les bailleurs sociaux travaillent également avec la médiatrice dès lors que des personnes sont identifiées comme ayant des difficultés à régler leurs loyers.

Il est important de noter qu'une médiatrice énergie intervient dans les mêmes conditions (employée par Régies Services) plutôt en milieu urbain et que ce poste est, depuis sa création, financé par les deux fournisseurs d'énergie historiques EDF et Engie.

Sur la période 2017-2018, la médiatrice énergie en milieu rural a tenu des permanences au sein des Maisons de Services Au Public de Troyes Champagne Métropole ainsi que sur la Commune de Jeugny. Sur les 391 ménages rencontrés en 2018 à l'échelle du département, environ 210 dossiers concernaient des habitants du territoire de l'Agglomération.

Aussi, compte tenu des effets positifs de ce dispositif de proximité, il est proposé de reconduire ce partenariat selon les mêmes conditions que les deux années précédentes selon les termes de la convention annexée au présent rapport.

Les crédits nécessaires, 5 000 €, ont été inscrits dans le cadre du vote du budget primitif.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modalités techniques, juridiques et financières de la convention entre Troyes Champagne Métropole, ENEDIS, Régies services, EDF, Mon Logis et Aube Immobilier ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



**TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLÉ**



Aube
Immobilier
office public de l'habitat
la solution énergétique



**PLURIAL
MON LOGIS**



Régies Services
edf



**TROYES
HABITAT**
pour l'habitat durable

ENEDIS

L'Association Régies Services

EDF

Mon Logis

Aube Immobilier

Troyes Habitat

Troyes Champagne Métropole

CONVENTION DE PARTENARIAT

Diminuer la précarité énergétique en milieu rural

ENEDIS, Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est Place des Corolles, Tour ENEDIS, 92087 La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Madame Nathalie GOULLIN, Directeur Territorial Aube, Parc d'entreprises du Grand Troyes, 5 rue de Stockholm à Sainte-Savine (10300), ci-après dénommée "ENEDIS"

Et

Régies Services,
5 rue du Gros Raisin - 10 000 TROYES
Représentée par son Président, Monsieur SOMMERHALTER Jean-Philippe

Et

EDF, domicilié 50 Bd Gambetta, 10000 TROYES
Représenté par son Directeur du Développement Territorial en Champagne Ardenne,
Monsieur Jérémie BAUDOU

Et

Mon Logis, dont le siège social est 44 avenue Galliéni - 10 300 Sainte-Savine,
Représenté par son Directeur Général Monsieur, Serge LAURENT

Et

Aube Immobilier, dont le siège social est 47 rue Louis Ulbach - 10 000 Troyes,
Représenté par son Directeur Général Monsieur Eric PROTTE

Et

Troyes Habitat, dont le siège social est 4 Place Langevin ; 10 001 Troyes Cedex,
Représenté par son Directeur Général Monsieur Philippe COUDROT

Et

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, domiciliée Place Robert Galley à Troyes, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN

PREAMBULE :

Depuis deux ans, une médiatrice énergie employée par Régies Services est financée par un partenariat entre Enedis, les fournisseurs historiques d'énergie, les bailleurs sociaux et TCM. Elle exerce son activité en milieu rural. Cette action permet de résoudre des problèmes chez les personnes en situation de coupure pour impayés et répond efficacement aux situations précaires. La médiatrice cherche comment apurer les dettes des clients en difficultés de paiement et apporte des conseils en matière de maîtrise de l'énergie. Elle travaille en lien avec les CCAS des collectivités qui peuvent la solliciter quand leurs administrés viennent chercher de l'aide. Les bailleurs sociaux travaillent également avec la médiatrice dès lors que des personnes sont identifiées comme ayant des difficultés à régler leurs loyers. La médiatrice est également formée pour aider les personnes à réaliser des démarches sur internet, dès lors que celles-ci sont en lien avec la sortie de leur endettement.

A noter qu'une médiatrice énergie intervient dans les mêmes conditions (employée par Régies Services) sur l'agglomération troyenne et que ce poste est depuis sa création, financé par les deux fournisseurs d'énergie historiques EDF et Engie. Certains partenaires de la présente convention bénéficient indirectement de ce poste sans être sollicités financièrement.

1/ OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre Régies Services, ENEDIS, EDF, les bailleurs sociaux, Mon Logis, Aube Immobilier et Troyes Habitat ainsi que la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole en termes d'objectifs, de moyens et de garanties d'exécution pour l'organisation du poste médiatrice énergie en milieu rural.

2/ NATURE DE L'EMPLOI

L'association Régies Services, association loi 1901, emploie une personne qui travaille au bénéfice des administrés de la communauté d'agglomération.

Les missions du médiateur consistent à contacter les personnes signalées par l'un des partenaires comme ayant des difficultés pour régler leurs factures d'énergie, de loyers (ou autres) à trouver des solutions et, si nécessaire, à regarder avec elle leur situation financière globale.

Le médiateur énergie exerce également des actions de prévention : animation d'un stand ou de réunions sur le thème des économies d'énergie ou intervention à domicile avec conseils autour des éco-gestes, il promeut également le chèque énergie dont le fonctionnement a été modifié en 2018.

Le médiateur peut promouvoir l'utilisation du compteur Linky afin de permettre le cas échéant aux clients de limiter leur facture (adaptation des abonnements et des tarifs aux usages avérés du client).

A l'occasion de ses contacts initiés dans le cadre de la précarité énergétique, le médiateur énergie pourra apporter son aide aux personnes en situation de fracture numérique s'il détecte que ces personnes sont en difficultés pour réaliser leurs démarches auprès des partenaires signataires de la convention. Ce nouveau service ne s'applique pas aux services déjà dispensés dans les MSAP.

3/ ENGAGEMENTS D'ENEDIS :

ENEDIS assure la coordination de l'action entre les différents partenaires.

ENEDIS verse une contribution pour ce partenariat à hauteur de 4 000€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et la même somme au titre de l'année 2020. Ce montant pourra être révisé en fonction des actions décidées avec les différents partenaires (aide à la maîtrise de l'énergie...).

ENEDIS évalue le nombre de déplacements pour impayés évités grâce à cette action.

ENEDIS réunit les partenaires en fin d'année pour faire un bilan de l'action.

ENEDIS fournit tous les 15 jours au médiateur la liste des clients en situation de coupure pour impayés, dont les fournisseurs sont EDF et Engie (plus d'autres fournisseurs signant éventuellement la convention).

ENEDIS a formé le médiateur à l'utilisation des services offerts par le nouveau compteur Linky, principalement à la connexion au site de suivi des factures, destiné à aider les clients à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie.

4/ ENGAGEMENTS DE REGIES SERVICES :

Régies Services assure la responsabilité d'employer concernant l'emploi (gestion du contrat de travail, assurances, etc.).

Régies Services organise les moyens de déplacement dans les collectivités (mise à disposition d'un véhicule, d'un téléphone et d'un ordinateur portable).

Régies Services organise les formations utiles au médiateur pour qu'il puisse assurer son poste.

Régies Services fournit à chacun des partenaires un bilan trimestriel détaillé des rencontres réalisées par le médiateur et de la suite donnée (dossier soldé, échéancier mis en place...).

5/ ENGAGEMENTS D'EDF :

EDF fournit au médiateur énergie tous les 15 jours la liste des personnes en difficultés de paiement des factures d'énergie.

EDF verse une contribution pour ce partenariat à hauteur de 4 000€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et la même somme au titre de l'année 2020.

6/ ENGAGEMENTS DE MON LOGIS :

Mon Logis cofinance le poste de médiateur à hauteur de 4 000€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et la même somme pour 2020.

7/ ENGAGEMENTS DE AUBE IMMOBILIER :

Aube Immobilier cofinance le poste de médiateur à hauteur de 4 000€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et la même somme au titre de l'année 2020.

8/ ENGAGEMENTS DE TROYES HABITAT :

Troyes Habitat cofinance le poste de médiateur à hauteur de 4 000€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et la même somme au titre de l'année 2020.

9/ ENGAGEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE :

Troyes Champagne Métropole a défini la fréquence et les lieux à laquelle le médiateur doit se déplacer sur son territoire afin de rencontrer ses administrés en situation de précarité.

Troyes Champagne Métropole accueille le médiateur dans un bureau permettant de recevoir du public dans différentes communes du secteur rural.

Troyes Champagne Métropole régie à Régies Services sa contribution relative aux permanences du médiateur à savoir 5 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et la même somme pour l'année 2020.

En parallèle, Troyes Champagne Métropole continue de bénéficier des permanences d'un médiateur énergie sur les secteurs de Point du Jour et des Maroifs.

10/ ORGANISATION :

Le médiateur tient ses permanences selon le planning ci-joint.

Toute absence de l'emploi devra être immédiatement signalée à l'une des personnes, dont les coordonnées figurent à l'article 13.

11/ DUREE DE L'OPERATION :

La présente convention a pris effet le 1^{er} janvier 2019 pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

12/ COMMUNICATION :

Chacune des parties est autorisée à valoriser son image dans le cadre de ce partenariat, par le biais d'articles dans la presse, de photos, ou tout autre moyen à sa disposition.
La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole fera paraître un article dans un de ses bulletins intercommunaux chaque année de la convention, assurant ainsi la publicité nécessaire à la bonne marche du partenariat.

13/ CLAUSE DE NON EXCLUSIVITE :

La présente convention ne fait pas obstacle à ce que chacune des parties conclue un accord du même type avec d'autres partenaires.

14/ SUIVI DE LA CONVENTION :

Le suivi de cette convention sera assuré par :

Madame Sylvie PETTOT, Chef d'Agence collectivités locales à ENEDIS 03 25 723 833

Madame Aline MONGEOT, Directrice de Régies Services 03 25 718 818

Madame Agnès BLAIN, correspondant solidarité à EDF 03 24 350 554

M ?????, Directrice de la clientèle à Mon Logis 03 25 709 530

Madame Amélie Philippe, Gestionnaire à Aube Immobilier 06 20 406 453

Madame Sandy Hidoux, Directrice de proximité à Troyes Habitat 03 25 711 757

Madame Caroline LANNOU, Directrice Développement Durable/Energie/Climat 03 25 452 749

Si l'un de ces interlocuteurs changeait, les coordonnées du remplaçant devraient être dûment notifiées aux autres parties.

15/ DENONCIATION DE LA CONVENTION :

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses engagements contractuels, la convention pourra être résiliée sans préavis par la partie s'estimant lésée, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

16/ LITIGES :

Les différends susceptibles de survenir entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seraient, en cas d'impossibilité de parvenir à une conciliation qui prendrait la forme d'une réunion à l'initiative de la partie s'estimant lésée, soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Troyes.

Fait à Sainte Savine, le 2019

ENEDIS Le Directeur Territorial, Nathalie GOULLIN	Régies Services Le Président, Jean-Philippe SOMMERHALTER
EDF Le Directeur Territorial Jérémie BAUDOU	Plurial Mon Logis Pour le Directeur Général Serge LAURENT
Aube Immobilier Le Directeur Général Eric PROTTE	Troyes Habitat Le Directeur Général Philippe COUDROT
Troyes Champagne Métropole Le Président François BAROIN	

Annexe : financement du poste

Annexe : Financement du poste

(sous réserve d'accord sur la nouvelle période : chiffres issus de la précédente convention)

Le coût du poste (hors frais déplacement) est de 30 k€

Contributions de :

EDF	4 000€
Enedis	4 000€
Troyes Habitat	4 000€
Mon Logis	4 000€
Aube Immobilier	4 000€

Des Collectivités (proportionnel au nombre de permanences par mois) :

Troyes Champagne Métropole	5 000€
Communauté de Communes d'Aix en Othe	800€
SICAE de Précy St Martin	400€
Ville de Vendevre-sur-Barse	400€
Brienne-le-Château	800€
Ville de Romilly-sur-Seine	1 000€
Croix Rouge de Nogent-sur-Seine	800€
Ville de Bar-sur-Aube	400€
Ville de Bar-sur-Seine	800€

Soit 30 500€

